

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'un terrain
Zone de Lumunoc'h à Briec**

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité économique de Lumunoc'h à Briec, l'acquisition d'un terrain d'une surface 33 290 m² appartenant aux époux Pétillon est proposée pour un montant de 233 030 €.

Monsieur Pétillon et Madame Cotten sont propriétaires d'une parcelle cadastrée section YI sous le numéro 323 qui jouxte la zone d'activité économique de Lumunoc'h à Briec.

Cette parcelle est classée en zone 1AU_i au PLU. Libre de toute occupation, sa proximité directe avec la voie express et le réseau de chaleur implanté à Lumunoc'h en font également des atouts majeurs qui contribuent au développement de ce pôle économique nord de l'agglomération.

Après estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, un accord pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 233 030 € a été trouvé avec les propriétaires.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'acquérir la parcelle cadastrée YI n°323, d'une surface totale d'environ 33 290 m² pour un prix total de 233 030 €.

2 - d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre.